

/DA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-394 du 28 Novembre 1994

Portant nomination au Ministère de
l'Intérieur, de la Sécurité et de
l'Administration Territoriale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 Portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 94-269 du 03 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 Novembre 1994 ;

SECRET :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale :

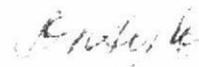
- Directeur Général Adjoint de la Police Nationale : Commissaire Divisionnaire Nestor Darius JOHNSON
- Inspecteur des Services de Sécurité : Commissaire Principal Nicolas ADJOVI
- Directeur de l'Administration de la Police : Commissaire de 1ère Classe Cyprien BOKO.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 28 Novembre 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

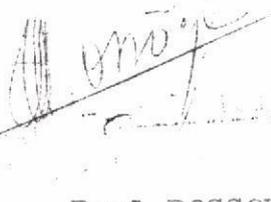
Le Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et de la
Défense Nationale


Désiré VIEYRA

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de l'Adminis-
tration Territoriale,

Le Ministre des Finances,


Antoine Alabi GBEGAN


Paul DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MISAT 4 MF 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-
INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 3 JO 1.-